

## COMMUNE DE PLOMBIERES-LES-BAINS

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. □ Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2019 a été voté le 11 avril 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette ;
- de mobiliser des subventions auprès de nos partenaires institutionnels chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## I. La section de fonctionnement

### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location de salles, ventes de bois, etc.) aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2019 (hors amortissements) représentent 2.599.200,00 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2019 (hors amortissements) représentent 3.093.566,28 euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution depuis 2014.

	2018	2017	2016
7411 - Dotation forfaitaire	525 459,00 €	530 777,00 €	562 681,00 €
74121 - Dotation de solidarité rurale	139 471,00 €	131 001,00 €	130 314,00 €
74127 - Dotation nationale de péréquation	8 281,00 €	10 188,00 €	40 149,00 €

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux

	2018	2017	2016
73111 - Taxes foncières et d'habitation	412 164,00 €	406 806,00 €	404 461,00 €

La prévision au budget 2019 est de 419 200,00 €

- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	976 200,00 €	Excédent brut reporté	362 017,28 €
Dépenses de personnel	1 255 000,00 €	Recettes des services	99 100,00 €
Autres dépenses de gestion courante	220 000,00 €	Impôts et taxes	1 325 949,00 €
Dépenses financières (intérêts d'emprunts)	131 000,00 €	Dotations et participations	741 500,00 €
Dépenses exceptionnelles	3 000,00 €	Autres recettes de gestion courante	297 500,00 €
Autres dépenses	14 000,00 €	Recettes exceptionnelles	151 000,00 €
Dépenses imprévues		Recettes financières	
Total dépenses réelles		Autres recettes	100 000,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	490 000,00 €	Total recettes réelles	
Virement à la section d'investissement	4 366,28 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	16 500,00 €
<b>Total général</b>	<b>3 093 566,28 €</b>	<b>Total général</b>	<b>3 093 566,28 €</b>

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2019 ont été votés le 11 avril 2019. Le conseil municipal a choisi de ne pas les modifier et de maintenir les taux votés en 2018.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 659.043,00 € soit une baisse de 2,2 % par rapport à l'an passé.

## II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de

biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la réfection du réseau d'éclairage public, à la réalisation de travaux importants dans les bâtiments municipaux...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

dépenses	montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts (capital)	345.000,00€	Solde d'investissement reporté	719 876,57 €
Etudes	100.00,00 €	Virement de la section de fonctionnement	4.366,28 €
Travaux et acquisition dans l'année	349.468,30 €	FCTVA	99.000,00 €
Projets sur plusieurs années	504.500,00 €	Mise en réserves	/
Autres dépenses (Eclairage public, réseaux électriques, ...)	140.200,00 €	Taxe aménagement	10.000,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	16.500,00 €	subventions	187.000,00 €
Commencé en 2018, à finir en 2019	993.602,55 €	Emprunt	408.000,00 €
		Subvention restant à lever sur des travaux commencés les années précédentes	531 028,00 €
		Produits (écritures d'ordre entre section)	490.000,00 €
<b>Total général</b>	<b>2.449.270,85 €</b>	<b>Total général</b>	<b>2.449.270,85 €</b>

c) Les principaux projets de l'année 2019 sont les suivants :

Espace Berlioz - Etudes de définition	100 000,00 €
Fourniture et pose d'un portique tournant universel	10 000,00 €
Fourniture et pose d'un candélabre solaire	5 300,00 €
Travaux d'électricité (éclairage dans la mairie et aux écoles)	8 000,00 €
Travaux d'électricité (Place du Bain Romain – mise aux normes de l'armoire)	5 100,00 €
Achat de cimaises pour équiper la salle d'exposition de l'espace Stanislas	1 100,00 €
Achat de trois armoires à rideaux pour les services de la Mairie	1 200,00 €
Achat d'un aspirateur pour le musée	700,00 €
Achat de mobilier (tables, chaises) pour l'école.	2 500,00 €
Achat d'un véhicule VL pour le service technique	13 000,00 €
Achat de chapiteaux pour les manifestations locales.	6 000,00 €
Aménagement de l'aire de jeux de Ruaux	72 000,00 €
Musée Louis Français – Constat d'état	34 000,00 €
Espace Naturel sensible des Houssots	130 000,00 €
Extensions électriques	10 000,00 €
Matériel informatique (services communaux)	4 000,00 €
Matériel pour les services techniques	4 000,00 €
Rue des Sybilles - SDE -Eclairage Public	44 100,00 €
Rue des Sybilles - SDE - génie civil FT	13 000,00 €
Rue des Sybilles - SDE - enfouissement BT	26 000,00 €
Rue des Sybilles - Avenant MOE	1 000,00 €
Rue des Sybilles - Etudes connexes	4 600,00 €
Rue des Sybilles - Travaux de surface	216 000,00 €
Le Boulot - SDE - Eclairage Public	1 900,00 €
Le Boulacé - SDE -Telecom	1 200,00 €
Chemin des Mousses	11 000,00 €
Pylône RUAUX	43 000,00 €
Micro tracteur ST	64 000,00 €
Eglise St Amé - travaux d'électricité	10 000,00 €
Eglise St Amé - travaux d'urgence (consolidation clocher et 2 pinacles)	42 500,00 €
Voirie - enlèvement de pavés place Napoléon III	2 500,00 €
Site Internet - Module responsive	3 500,00 €
Accompagnement politique Centre-Bourg	119 468,30 €
Achat de panneaux de signalisation	2 500,00 €
Achat de stores pour les archives	3 000,00 €
Achat d'illuminations pour le Marché de Noël	5 000,00 €
Amélioration des chalets du Marché de Noël	5 000,00 €
Achat de deux gloriettes	11 000,00 €
Remplacement de l'éclairage du gymnase	17 000,00 €
Murs du cimetière	10 000,00 €
Travaux rue grillot/montée du moineau	30 000,00 €

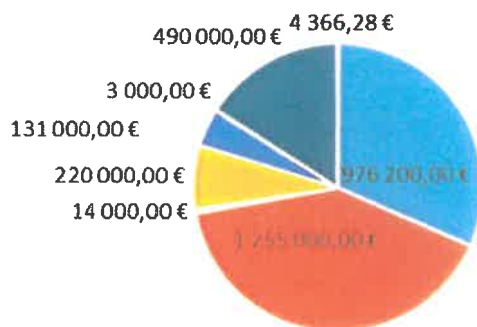
Les meilleures subventions possibles seront demandées auprès des partenaires financiers pour la réalisation des travaux indiqués dans le tableau ci-dessus.

Le budget s'équilibre toutefois sans tenir compte de ces recettes qui viendront alimenter le budget 2020

### III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

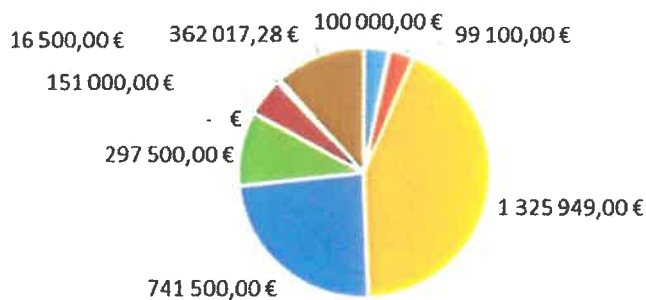
#### 1) Recettes et dépenses de fonctionnement - budget 2019 :

#### Dépenses de fonctionnement



- 011 - Charges générales
- 012 - Charges de personnel
- 014 - Atténuations de produits
- 65 - Autres charges de gestion
- 66 - Charges financières
- 67 - Charges exceptionnelles
- 042 - Opérations d'ordre
- 023 - Virement

#### Recettes de fonctionnement



- 013 - Atténuation de charges
- 70 - Produit des services
- 70 + Surtaxe NCTP
- 73 - Impôts et taxes
- 74 - Dotations, Subventions, etc.
- 75 - Autres produits
- 76 - Produits financiers
- 77 - produits exceptionnels
- 042 - Opérations d'ordre
- 002 - Resultat

2) Recettes et dépenses d'investissement - budget 2019 :

- dépenses : crédits reportés 2018 : 993.602,55 €  
nouveaux crédits : 1.455.668,30 €  
TOTAL : 2.449.270 ,85 €

- Recettes : crédits reportés 2018 : 531.028,00  
nouveaux crédits : 1.918.242,85 €  
TOTAL : 2.449.270 ,85 €

3) Etat de la dette

Budget	Annuité de la dette	Capital restant dû
PRINCIPAL	302.702,13 €	3.094.871,40 €
ASSAINISSEMENT	174.268,48	1.912.246,59 €
EAU	45.356,52	298.924,04 €

Fait à Plombières les Bains, le 11 avril 2018

Le Maire,

